
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2025)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)* est modifié de la façon suivante :
 - Par le remplacement de l'article 2 du règlement par le suivant :
 - « 2. Il est, par le présent règlement, imposé et prélevé un tarif pour l'utilisation des biens ou des services mentionnés ci-dessous ou pour le bénéfice retiré des activités mentionnées ci-dessous au prix indiqué en regard de chaque bien, service ou activité.

Malgré la généralité de ce qui précède :

 - a) toute personne âgée de 65 ans et plus qui s'inscrit à une activité offerte par la Direction d'arrondissement adjointe – Qualité de vie bénéficie d'une réduction de 10 % sur le tarif exigé.
 - b) les frais exigibles pour une activité offerte à la section III sont majorés de 50 % lorsque le demandeur ne réside pas sur le territoire de la Ville de Montréal. »
 - Par le remplacement, à l'article 7, du montant inscrit de « 5,15 \$ » par le montant « 5,00 \$ » ;
 - Par le remplacement, à l'alinéa d) de l'article 29.9, du montant « 36,40 \$ » par le montant « 37,49 \$ » ;
 - Par l'abrogation du deuxième (2^e) paragraphe de l'article 61 qui se lit comme suit : « Les pertes de revenus liées à l'occupation d'un espace tarifé (parcomètre), le cas échéant, seront également applicables et facturées selon un montant équivalent au tarif horaire fixé pour l'utilisation de chaque place de stationnement prévu par le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) le jour de l'occupation du domaine public multiplié par 12 »;
 - Par l'uniformisation de l'appellation de la Direction d'arrondissement adjointe – Qualité de vie aux articles 2, 87 et 91;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)* pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 MARS 2025.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	4 février 2025
Adoption du règlement :	11 mars 2025
Publication et entrée en vigueur du règlement :	XX mars 2025

Dossier 1253711002

DOCUMENT ANNEXE A LA
RESOLUTION CA25 16 0XXX
DU 11 MARS 2025